

DEPARTEMENT  
MARNECANTON  
EPERNAY 1

## Commune de CHAMPILLON

Arrêté du Maire  
N°2023-05**ARRETE PORTANT TITULARISATION  
DE MONSIEUR SULLIVAN AMRANE, ADJOINT  
TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le Maire de la Commune de Champillon,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Sullivan AMRANE en qualité d'adjoint technique territorial stagiaire, à compter du 1er février 2022, à raison de 35 H 00 hebdomadaires,
- Vu la situation administrative de Monsieur Sullivan AMRANE, à l'échelon 03 du grade d'adjoint technique territorial depuis le 14 mai 2022, sans reliquat d'ancienneté,
- Vu l'attestation de suivi de formation d'intégration établie par le CNFPT,
- Considérant que la manière de servir de Monsieur Sullivan AMRANE a été satisfaisante pendant la période de stage,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : A compter du 01/02/2023, Monsieur Sullivan AMRANE est titularisé dans le grade d'adjoint technique territorial à l'échelon 03, Indice Brut : 370, Indice Nouveau Majoré : 342, avec un reliquat d'ancienneté de 8 mois 17 jours.

Compte tenu de sa durée hebdomadaire de travail, sa rémunération sera calculée sur la base de 35/35ème.

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé.

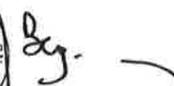
Ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Marne.

Notifié à l'intéressé le : 19/01/23

Fait à CHAMPILLON, le 16 janvier 2023

Signature de l'agent :



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN

Transmis au Représentant de l'Etat le :

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

**SLOW**

ID : 051-215101114-20230116-202305-AI